

AVIS PUBLIC
Assemblée publique de consultation

Projet de règlement No. 24.06

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil.

QUE lors d'une séance régulière tenue le 10 juin 2024, le Conseil a adopté par résolution le projet de règlement :

- Projet de règlement No. 24.06 concernant l'imposition d'une contribution destinée à financer tout ou en partie des dépenses liées à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux ;

Ce projet de règlement a pour objet d'assujettir la délivrance d'un permis de construction ou de lotissement, au paiement par le requérant d'une contribution monétaire destinée à financer tout ou en partie d'une dépense liée à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux requis pour assurer la prestation accrue de services municipaux découlant de l'intervention visée par la demande de permis. Ce règlement a également pour objet de constituer un fonds destiné exclusivement à recueillir les contributions imposées et perçues en vertu du présent règlement.

Nom du projet	Estimation des coûts (\$)	Proportion imputable au nouveau développement	Valeur imputable au fonds
Infrastructures de loisirs, culture et administration			
Construction centre communautaire	2 000 000 \$	49,63 %	992 600 \$
Construction d'un nouvel hôtel de ville	5 000 000 \$	49,63 %	2 481 500 \$
Sous-total	7 000 000 \$		3 474 100 \$
Infrastructures d'hygiène de milieu			
Mise à niveau du réseau d'aqueduc	2 000 000 \$	49,63 %	992 600 \$
Mise à niveau du réseau d'égout pluvial	1 000 000 \$	49,63 %	496 300 \$
Mise à niveau du réseau d'égout sanitaire	1 250 000 \$	49,63 %	620 375 \$
Mise à niveau de l'usine d'épuration des eaux usées	2 000 000 \$	49,63 %	992 600 \$
Sous-total	6 250 000 \$		3 101 875 \$
Infrastructure de voirie			
Pavage et fondation des rues	4 000 000 \$	49,63 %	1 985 200 \$
Sous-total	4 000 000 \$		1 985 200 \$
Infrastructure verte			
Ajout, modification et adaptation des infrastructures de mobilité active	1 250 000 \$	49,63 %	620 375 \$
Aménagement de sentier piétonnier avec espace culturel	500 000 \$	49,63 %	248 150 \$
Sous-total	1 750 000 \$		868 525 \$
Total des investissements	19 000 000 \$		9 429 700 \$

QU'une assemblée publique de consultation aura lieu le 2 juillet 2024 à 19 h 30 au Centre communautaire André-Guy Trudeau, 5000 rue des Loisirs, Saint-Mathieu-de-Beloil. L'objet de cette assemblée est de présenter le projet de règlement mentionné en rubrique. Au cours de cette assemblée publique, le Conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer ;

QUE le projet de règlement peut être consulté aux bureaux municipaux, situés au 5000, rue des Loisirs, Saint-Mathieu-de-Beloil, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h de même que sur le site Internet de la Municipalité au <https://stmathieudebeloel.ca/> ;

Ce projet **n'est pas** susceptible d'approbation référendaire et est applicable à l'ensemble du territoire de la Municipalité.

DONNÉ À, Saint-Mathieu-de-Beloil, **ce 26^e jour du mois de juin 2024.**

Joanne Bouchard, directrice-générale et greffière-trésorière

3 juillet 2024

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Joanne Bouchard, directrice-générale et greffière-trésorière, pour la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des trois endroits désignés par le Conseil, le 26 juin 2024, entre 8 h et 17 h. En foi de quoi, je donne ce certificat ce 26 juin 2024.

Joanne Bouchard, directrice-générale et greffière-trésorière